

Député du Haut-Rhin en 1815 et 1816, il présidait pendant la session de 1817-18 la Chambre des députés faisant suite à la « Chambre introuvable ».

Personnage intègre et considéré « comme une des plus belles figures parlementaires », il dirigea pendant quelque temps le Centre. Après avoir rallié « quelques bons esprits (dont le baron Louis), effrayés par les excès déchainés par les ultras » et se faisant gloire de l'épithète de « véreux », de Serre entra le 23-12-1818 en qualité de garde des sceaux au ministère Decages.

Au début, notre « doctrinaire » manifestait des tendances sympathiques en déposant les projets de loi concernant la presse (abolition de la censure, compétence du jury pour les délits de presse) et l'admission de la preuve testimoniale contre les fonctionnaires. D'après Guyot, de Serre défendit ces projets « avec une éloquence singulièrement élevée et pratique à la fois ».

Mais il dévia en novembre 1819 en soutenant Decages dans ses efforts pour modifier la loi électorale dans un sens plutôt réactionnaire. Les ministres libéraux quittèrent un cabinet dont la chute fut irrémédiable après l'assassinat du duc de Berry (13-2-1820).

De Serre conserva son portefeuille dans l'éphémère ministère présidé par le duc de Richelieu, « nettement orienté vers la réaction franche ». Après que le cabinet eut été forcé de se retirer devant l'offensive des ultras et des libéraux (12-12-1821), de Serre reprit place à la Chambre au Centre droit (19bis).

En 1822, il fut promu chevalier-commandeur des Ordres du Roi (cordon bleu) ; deux ans plus tard il reçut le titre de ministre d'Etat et fut créé comte, puis pair de France — tout cela parce qu'il n'avait pu se présenter dans la Moselle aux élections de 1822, ses impôts ne s'élevant pas au chiffre exigé par la loi pour être éligible (20). Peu après, Louis XVIII l'envoya à Naples comme ambassadeur auprès du roi des Deux-Siciles.

Les de Serre-d'Huart s'étaient à peine acclimatés à Castellamare où ils habitaient un palais mis à leur disposition par le Roi, que P. Fr. Hercule de Serre décéda le 21-7-1824, âgé de 48 ans (21). Le 11 août de la même année, Guizot écrivit à l'historien Barante : « Et ce pauvre de Serre, il est mort de chagrin, plein d'amertume contre les ministres, contre Wendel qui ne l'a pas fait élire, demandant depuis un an des congés qu'on lui refusait toujours, consumé de son impuissance. Il n'y a pas de fin plus triste. » (22)

Ayant acquis le 19-12-1828, par suite d'échange, une partie des terres de Bétange-les-Thionville, ancien fief noble du Luxembourg, puis de la Lorraine (1659), Anne-Philippine-Marie-Josèphe d'Huart y fit construire le « château de Serre » qu'elle vendit le 18-4-1833 à Jos. H. C. du Teil et qui passe le 24-11-1834 à Victor Fr. de Wendel et le 8-9-1845 à son frère Emmanuel d'Huart (23).

La comtesse de Serre mourut en 1875 à Pont-Audemer (Eure), laissant six enfants.